



Régularisation d'un étranger né en France

Par **kebicose**, le **08/11/2013** à **15:47**

Bonjour,

je suis un jeune homme de 25 ans de nationalité marocaine, je suis né en France à Paris en 1988, mais après 1 an mes parents de nationalité marocaine m'ont emmené au Maroc. actuellement je suis en France, j'y suis revenu en 2010 avec un visa long séjour pour continuer mes études.

toute ma famille est au bled, Je veux avoir votre aide, et de me conseiller les démarches à suivre pour obtenir un titre de séjour autre que celui d'étudiant, je sais que pour la nationalité c'est quasi mort, donc je veux juste un titre de séjour ou une carte de résident si c'est possible, j'ai pas arriver à décrocher un CDI avec ma licence pro réseaux informatiques, c'est très difficile surtout en tant qu'étranger

Nb: mon père est toujours résidant en France

- j'ai un casier judiciaire vierge, même pas une amende ou avoir passer une garde à vue.

s'il vous plait, aidez moi car dieu seul sait les circonstances dans je vis ici en France

Merci.

Par **amajuris**, le **08/11/2013** à **17:54**

bjr,

si vous étiez resté en France pendant un certain temps, vous auriez pu demander la nationalité française même de façon automatique.

maintenant vous êtes dans la situation je dirais de droit commun d'un étranger en France.

mais sans ressources stables et suffisantes, vous aurez du mal à avoir un titre de séjour.

il faut donc que vous ayez un contrat de travail.

cdt

Par **kebicose**, le **08/11/2013** à **19:59**

meme si mon pere est toujours resident en france, j peux pas avoir un titre de sejour vie privee et familiale??

Par **Geobinoo**, le **08/11/2013** à **21:12**

non; vous êtes majeur et donc c'est par vos propres moyens que vous parviendrez à changer votre statut

Par **Ibertk**, le **10/11/2013** à **00:25**

Votre père a la nationalité française? Si c'est cas Je vous conseil d'aller faire la directement la demande de nationalité